

REPUBLIQUE FRANCAISE		
COMMUNE DE BONNE		
NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents (P)	Qui ont pris part à la Délibération
23	18	18
DATE DE LA CONVOCATION		
26/02/2026		



Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 074-217400407-20260302-2026_09-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-09

Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal, sous la présidence du Maire, Yves CHEMINAL. Mme Catherine DENTAND a été élue secrétaire de séance.

Nom	P	A	Pouvoir à	Nom	P	A	Pouvoir à
Yves CHEMINAL	X			Laurence TOLLANCE	X		
Chantal FRARIN	X			Elisabeth GENIN	X		
Pascal BEGOT	X		Ne prend pas part au vote	Angélique VAUDAUX		X	
Catherine DENTAND	X		Ne prend pas part au vote	Angélique SCARAMUZZINO	X		
Rosanna DULLAART		X		Jérôme JUGLARET		X	
Denis SERVAGE	X			Chantal CADOUX		X	
Sébastien COLO	X			Karine FOL	X		
Jacques MEYLAN	X			Rémy DERAMECOURT	X		
Françoise DENIBOIRE	X			Jean-Philippe THOMAS		X	
Claude BALTASSAT	X		Ne prend pas part au vote	Brice BRAYET	X		
Marie Claire TEPPE-ROGUET	X			Yvan BALTASSAT	X		Ne prend pas part au vote
Pascal PINGET	X						

OBJET

Vote des subventions aux associations au titre de l'année 2026

Angélique SCARAMUZZINO rappelle aux élus les subventions votées aux associations en 2025, pour un montant de 29 490,40 euros.

Au titre de l'année 2026, et après avis de la commission « associations », il est proposé de verser les subventions ci-dessous pour un montant total de 27 795 euros :

Associations	Montant accordé
Inspir'Danse	500 €
Bonne Athletic Club - section foot	4 500 €
Don du sang	200 €
Ecoles de Bonne	4 000 €
Harmonie Bonne	6 000 €
Karaté Kyokaï	500 €
Novembre Musical des Voirons	2 200 €
Bonne Chance	650 €
Trompes de Bonne	1 000 €
3 Pépins de Pommes	750 €
Amicourse	350 €
SOUS-TOTAL 1	20 650 €

ADMR Voirons	
ALFAA	320 €
ASSAD	700,20 €
Ecole St François	600 €
Ecole La Chamarette	2 400 €
Ski Club Villard (ski fond)	100 €
VMEH	100 €
MJC Voirons (collège des Justes)	207 €
ESCR La Roche/Foron	200 €
SOUS-TOTAL 2	7 145 €
TOTAL	27 795 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **DECIDE** d'accorder les subventions 2026 aux associations et organismes mentionnés ci-dessus pour un montant total de 27 795 euros ;
- **DIT** que la présente délibération sera annexée au budget primitif 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
télétransmission en Sous-Préfecture le

Et publication le

AINSI FAIT ET DELIBERE

Les mêmes jours, mois et an que dessus

Le Maire

Yves CHEMINAL



La secrétaire de séance

Catherine DENTAND

Voies et délais de recours : Dans un délai de deux mois à compter de son affichage, la présente délibération peut faire l'objet :

- Soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble. Il peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ;
- Soit d'un recours gracieux exercé directement auprès de la commune. Dans ce dernier cas, l'exercice du recours gracieux auprès de la commune proroge le délai de recours devant le Tribunal administratif d'un nouveau délai de deux mois à compter de la réponse de la commune sur le recours gracieux, que cette réponse soit expresse ou implicite. L'absence de réponse au terme du délai de deux mois vaut décision implicite de rejet).